

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2016

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Cayre ; Mme Daubet; M. Bouquié; M. Tesseyre, M. Foltz, M. Roques, M. Ruebenthaler, Mme Szymanski, Mme Saudrais, M. Verdier, M. Gouygoux. Mme Laval

Absents : Mme Vergnes, M. Sune, donnant pouvoir à M. Tesseyre, M. Gil donnant pouvoir à M. le Maire, Mme Arquy, donnant pouvoir à M. Roques, Mme Fournier Bourgeade donnant pouvoir à M. Gouygoux, Mme Verger donnant pouvoir à Mme Szymanski

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M. Verdier

2. **Approbation du P.V de la séance précédente:**

Mme Cayre informe qu'elle a oublié de modifier la date en pied de page.

Le P.V est adopté à l'unanimité.

3. **Débat d'orientation budgétaire :**

M le Maire présente ce débat qui, bien que n'étant obligatoire, permet à chaque élu de se prononcer. Dans la situation actuelle, ce moment est important pour la commune et doit être placé dans un contexte économique local et national.

Au moment de ce conseil, l'Etat n'a pas encore transmis les bases d'imposition, ni le montant de la DGF. Ces informations devraient être connues fin mars, donc nous établissons le budget sur les montants de 2015, amputés du pourcentage de baisse prévisible.

- La DGF : elle était de - 11% en 2015, nous prévoyons 141 676 € en 2016, soit -19,5 %
- La DSR : elle resterait identique à 2015 (113 630 €)
- Les versements de Cauvaldor : ils ne seront connus qu'en juillet 2016 : la DSC subira de nouveau un lissage de - 8 %, les AC et les autres reversements de fiscalité ne seraient pas impactés. Au total les reversements de Cauvaldor s'élèveraient à 382 087 €.
- Le FPIC (environ 20 000 € en 2015) ne sera peut-être pas reversé comme en 2015.
- Les impôts ménage : nous ne connaissons pas le montant des bases. M. Verdier indique que d'après ses informations l'Etat augmenterait la base de 1%. M. le Maire répond que nous ne savons encore rien, et que nous retiendrons le même montant qu'en 2015 (environ 590 000 €).
- Le désendettement : il est intéressant mais pas suffisant (- 324 000 € soit - 200 €/habitant) et pour l'assainissement (- 150 €/habitant). Nous ne pouvons pas nous lancer dans des investissements.
- Les perspectives budgétaires : quels objectifs ?
 - Les taux d'imposition? La commission des finances y travaillera.
 - La diminution de la dette? le désendettement se poursuivra.
 - La réduction des dépenses de fonctionnement : elle est déjà forte (eau, électricité, téléphone, fleurissement, fournitures,...). La diminution de charges de personnel est également prévue (remplacement d'un poste par 2 emplois aidés), mais il faut tenir compte de l'augmentation des cotisations obligatoires. Mais cette réduction a ses limites.
 - Les charges de gestion courante : à noter : la participation au SDIS a été augmentée.
 - Les charges financières ont un peu baissé : 102 000 € (- 6 000€).
 - Le FPIC : cette recette de Cauvaldor n'est pas assurée telle qu'en 2015, Cauvaldor ayant besoin de constituer un fonds de concours pour permettre aux communes de réaliser leurs projets et d'obtenir les aides possibles. Cette diminution serait compensée par une augmentation des taux du foncier. M. Tesseyre fait remarquer que cette ressource n'est pas pérenne, les « riches » communes urbaines ne souhaitant plus l'abonder.
- M. Verdier interroge sur la renégociation des emprunts. M. le Maire lui répond que nous n'avons obtenu aucun résultat, la Banque Postale n'ayant pas donné suite. Nous n'avons même pas obtenu l'ouverture d'une ligne de trésorerie. M. le Maire est très déçu du peu de considération que nous portent les pouvoirs publics et leurs représentants. Aucun organisme de l'Etat ne nous a apporté le moindre soutien efficace. En 2014, le préfet avait promis une aide, il s'est renseigné sur la possibilité d'aide d'Etat aux communes en difficulté mais cela n'a pas été possible. M. Verdier trouve scandaleux que l'Etat ne nous aide pas alors que nous avons des emprunts importants à des taux de plus de 4%, et que nous sommes dans le réseau d'alerte de l'Etat en matière d'endettement. Il propose qu'un courrier soit envoyé à la préfète pour lui manifester notre incompréhension et notre mécontentement. M le Maire doit rencontrer le sous-préfet. M. Verdier pense qu'un courrier laisse des traces et est plus formel. M. Gouygoux propose aussi un courrier à l'Association des Maires de France. M le Maire approuve ces suggestions d'autant qu'une baisse d'au moins 1 % sur ces taux nous apporterait un peu d'aisance. Il s'inquiète de ce qui se passera en 2017, car en 2014, nous avons entré en recettes la vente de l'ancienne école maternelle, en 2015 la vente de la maison Simon, et qu'en 2016 nous avons le retour de TVA de la RD 803 (190 000 €).

Pour conclure ce débat, M le Maire invite les conseillers à réfléchir, à faire des propositions qui seront examinées par la commission des finances.

4. Convention de prestation de services entre Cauvaldor et la commune.

Dans le cadre du regroupement de communautés de communes au sein de Cauvaldor, le personnel de Cauvaldor ou de la commune de Martel peut être amené à intervenir ou à faire des prestations de services (voirie communautaire, interventions sur bâtiments (crèches), administratives, juridiques ou autres thématiques ou spécifiques à l'exercice de certaines compétences. L'entité demanderesse s'engage à rembourser le montant des frais de fonctionnement liés aux prestations de services effectuées par les agents communaux ou communautaires. Il s'agirait d'interventions surtout dans le Pôle de Martel.

Le conseil municipal est appelé à autoriser le Maire à signer cette convention :

Vote : pour à l'unanimité.

5. Convention maîtrise d'œuvre BET Dorval (travaux d'assainissement Place de la liberté et Avenue de Turenne)

La commune a intérêt à s'attacher les services d'un bureau d'études pour assurer l'assistance technique et administrative relative aux travaux d'assainissement de la Place de la Liberté. M le Maire suggère de confier cette mission au BET Dorval pour un montant de 2000 €. Ce BET intervient pour le compte de Cauvaldor dans la partie voirie et pour le SYDED dans la partie réseau d'eau durant les mêmes travaux Place de la Liberté.

Vote : pour à l'unanimité

6. Acceptation de don d'objets mobiliers au Musée de Martel :

Un habitant a fait don de plusieurs objets de l'époque gallo-romaine pour le musée de Martel. Il convient de les accepter pour les inscrire à l'inventaire du musée.

Vote : pour à l'unanimité

7. Fixation du tarif de location de la salle dite « du four » :

Il est proposé le même tarif que pour le vestiaire (26 € en hiver, 25 € en été). M.Gouygoux demande qu'elle soit utilisée systématiquement pour les permanences des organismes (ADIL, etc....) du fait de son accessibilité. Mme Raynal répond que c'est fait, mais que certains préfèrent la salle dite voûtée.

Vote : pour à l'unanimité

8. Fixation des tarifs du musée :

M. Gouygoux s'inquiète de la sécurité de cette salle en cas de groupe important et demande le passage de la commission de sécurité. Cette demande sera examinée.

Une exposition étant installée pour la durée de la période estivale, il est proposé 2 € par adulte, 1 € /enfant de + de 12 ans et par personne dans un groupe de 10.

Vote : pour à l'unanimité

9. Informations diverses :

- M le Maire informe de sa participation à des réunions organisées par le SMPVD sur la prévention des risques d'inondation (zone de Gluges pour Martel avec les établissements recevant du public).
- M le Maire informe de la visite de hauts responsables de la SOLEV, en présence de M.Tesseyre. Ils lui ont présenté le plan de restructuration qu'ils sont amenés à mettre en place. Le plan social sera accompagné de possibilités de reclassements vers d'autres sites du groupe en France (Aurillac notamment). Le problème de la pollution sera réglé dans le cadre du programme d'investissement qui va être mis en place. L'entreprise ne veut pas fermer le site de Martel, mais y maintenir l'activité haut de gamme. M le Maire rappelle que s'il reçoit volontiers ces responsables, la commune n'a pas compétence dans le domaine économique.
- M.Verdier informe qu'il participe à un groupe « Prospective » qui vient d'être créé dans le cadre de l'élaboration du SCOT.
- M. Verdier indique aussi que dans le cadre de la commission Urbanisme Transport de Cauvaldor, il pilote une réflexion sur les « transports doux » (piétons et 2 roues) qui pourrait déboucher sur une expérimentation sur le pôle de Martel, avant la généralisation à l'ensemble de Cauvaldor.
- M.Verdier demande à Mme Cayre pourquoi l'article libre expression de son groupe a été tronqué dans le bulletin municipal. Mme Cayre répond qu'elle l'a transmis dans son intégralité à la personne qui fait la mise en page, mais qu'elle n'a pas pensé à vérifier s'il était complet. Elle présente ses excuses, vérifiera et fera paraître un rectificatif dans le prochain bulletin.
- M.Gouygoux demande s'il est possible d'exonérer de CFE durant quelques années les nouveaux commerçants. Ce n'est plus la commune, mais Cauvaldor qui gère cette compétence. Cela peut être demandé.

- Dans le cadre de son travail dans le SCOT, il demande qu'un autre langage soit tenu à l'égard de Cauvaldor, dont nous aurons besoin, en particulier pour agrandir le gymnase. Certains conseillers lui répondent que les relations avec Cauvaldor ne sont pas non plus toujours simples. M.Gouygoux ne comprend pas pourquoi Martel n'a rien. Il lui est répondu qu'en fait, actuellement, Cauvaldor continue les projets engagés par les anciennes communautés de communes. Pour Martel, c'est le projet de RAM (qu'il n'a pas été facile de faire aboutir !) qui va être réalisé.
- M.Gouygoux commente le bulletin en affirmant que l'article sur Cauvaldor contient une erreur, à savoir que les pôles territoriaux ne gèrent pas uniquement les équipements. Il regrette que les noms des vice-présidents ne soient pas donnés. Il critique les erreurs de mise en page : Mme Cayre lui répond qu'elle ne peut être tenue pour responsable d'une erreur de l'imprimeur, et que les bulletins incomplets seront échangés.
- Mme Saudrais : Le travail sur le Transport à la demande est en cours, il sera présenté au prochain conseil.

Fin du Conseil à 22 h 10.